

# Moustique tigre : 57 départements français en vigilance rouge

Le moustique tigre, potentiellement vecteur de maladies comme la dengue ou le chikungunya, est désormais implanté et actif sur plus de la moitié du territoire métropolitain, selon le site [Vigilance-Moustiques](#).

Par la rédaction d'Allodocteurs.fr  
06/05/2020



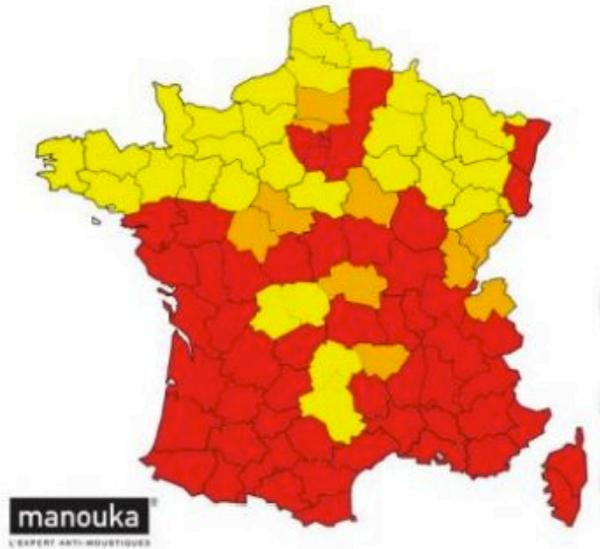
Plus de la moitié de la France en vigilance rouge. Selon le site [Vigilance-Moustiques](#) qui publie sa carte annuelle de l'implantation du [moustique tigre](#), cet insecte est désormais "*implanté et actif*" dans 57 départements métropolitains.

Originaire d'Asie, le moustique tigre, facilement identifiable à ces rayures noires et blanches, s'est installé dans les Alpes-Maritimes en 2004 et s'est ensuite [rapidement propagé](#) sur le territoire français.

**A lire aussi :** [Moustique tigre : comment s'en protéger ?](#)

Vigilance-moustiques publie chaque année, depuis 2013, sa carte du moustique tigre, établie à partir des données officielles mais selon une méthodologie exclusive.

-  Déclaré officiellement implanté et actif
-  Interception ponctuelle lors des 5 dernières années
-  Surveillance entomologique
-  Veille sanitaire – Rien à déclarer



## Yvelines, Loire-Atlantique, Charente...

Par rapport à l'année dernière, six nouveaux départements s'inscrivent sur la liste de vigilance rouge en 2020. Il s'agit de la Charente, du Cher, de la Loire Atlantique, des Yvelines, des Deux Sèvres et de la Vienne. Par ailleurs, 10 départements sont désormais en vigilance orange, ce qui signifie que le moustique y a été intercepté ponctuellement dans les cinq dernières années. Ces départements sont l'Allier, le Doubs, l'Indre et Loire, le Jura, le Loir et Cher, la Haute Loire, l'Oise, la Haute Savoie, l'Yonne et le Val d'Oise.

## 65% du territoire "colonisé ou en passe de l'être"

Enfin, les 29 autres départements sont en vigilance jaune. Ils font donc "*l'objet d'une veille entomologique spécialement dédiée à la surveillance du moustique tigre, sans qu'aucun spécimen n'y ait été intercepté ponctuellement*", explique Vigilance-Moustiques. Il s'agit principalement des départements situés en Bretagne, en Normandie, dans les Hauts-de-France, dans le Grand-Est et de façon plus éparse des départements du Cantal, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

En tout, ce sont donc 67 départements qui sont "*colonisés ou bien en passe de l'être*", observe Vigilance-Moustiques, soit "*près de 65% du territoire*". En effet, "*nous observons que les départements qui sont en*

*vigilance orange passent tôt ou tard en vigilance rouge*" déplore le site d'information.

## **Un risque de dengue, de chikungunya et de Zika ?**

Mais quel problème pose cet insecte ? Le moustique tigre, également appelé *Aedes albopictus*, est potentiellement capable de transmettre certaines maladies graves comme [la dengue, le chikungunya ou le virus Zika](#).

Sa seule présence n'entraîne pas nécessairement l'apparition des maladies dont il est vecteur. En France métropolitaine, les principaux cas observés jusqu'à présent ont été causés par une contamination à l'étranger ou dans les territoires d'Outre-mer.

Mais le risque réside dans une contamination par humains interposés : imaginons qu'une personne contracte la maladie hors de France métropolitaine et qu'elle y revienne en étant porteuse du virus. Si un moustique tigre "sain" présent sur le territoire la pique, l'insecte devient également porteur du virus. Il pourra alors le transmettre par simple piqûre à une personne saine n'ayant quant à elle pas séjourné hors du territoire.

Pas de quoi s'inquiéter néanmoins en ce qui concerne le coronavirus, puisque le SARS-CoV-2 ne se transmet a priori [pas par piqûre de moustique](#).